

FRAIS PER ASSURANTIEL* - PLAN EPARGNE RETRAITE INDIVIDUEL (PERI)

Dernière mise à jour : juillet 2022

Montant minimal de versement initial :	200 €
Frais d'adhésion à l'association ayant souscrit le contrat :	10 €

FRAIS ANNUELS

FRAIS DE GESTION DU CONTRAT

Frais des supports	
Support Fonds EURO	0,90%
Support Unités de Compte	0,70%
Support Fonds Croissance	0,80%
Gestion pilotée ou standardisée	0,36% (uniquement sur la part en Unités de Compte) dans le cadre la gestion "Formule 100 % UC PROMEPAR"

FRAIS DE GESTION DES UNITES DE COMPTE

1/ Gestion libre

Fonds actions** (moyenne)	1,95%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	<i>0,77%</i>
Fonds obligations (moyenne)	1,18%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	<i>0,41%</i>
Fonds immobiliers**** (moyenne)	1,82%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	<i>5,16%</i>
Fonds diversifiés (moyenne)	1,80%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	<i>0,48%</i>

2/ Mode(s) de gestion pilotée ou standardisée

Gestion Horizon Retraite	2,70%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	<i>0,87%</i>
Gestion "Formule 100% UC PROMEPAR"	1,46%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	<i>0,42%</i>

AUTRES FRAIS ANNUELS

Frais forfaitaires	NA
Frais proportionnels	NA

FRAIS PONCTUELS PAR OPÉRATION (TAUX OU MONTANT MAXIMAL)

Frais sur versement	Versements non prélevés : 2,50% Versements programmés : 0,50%
Frais de changement de modes de gestion (en % ou en €)	0,50%
Frais d'arbitrage	
<i>Proportionnels ou forfaitaires</i>	<i>0,50%</i>
<i>Nombre d'arbitrages gratuits par an</i>	<i>0</i>
Frais de transfert sortant vers un autre produit	1% de l'épargne acquise à la date de transfert pendant les 5 années suivant l'adhésion
Frais sur les versements de rente	0,90%
Frais de rachat	0

NA : non applicable

*Le tableau indique les principaux frais du plan constaté au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.

** La catégorie « fonds actions » inclut les ETF mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FPCI, FPS) et les titres vifs.

***Part des frais reversés au profit du distributeur et du gestionnaire du plan au cours du dernier exercice clos.

****La catégorie « fonds immobilier » inclut les OPCV, les SCPI, les SCI et les SCCV.

